

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 12 décembre 2022 à 18h40, à la salle du conseil située au 629, rue des Loisirs à Sainte-Christine.

À laquelle séance sont présents :

Jean-Marc MÉNARD,	maire;
Francine BRASSEUR,	conseillère;
Simon DUFAULT,	conseiller;
Gilbert GRENIER,	conseiller;
Mickaël L. GIGUÈRE,	conseiller;
Pierre NOËL,	conseiller;

Était absent :

Patrick WOLPUT,	conseiller;
-----------------	-------------

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Jean-Marc Ménard.

Assistent également à la séance :

Heidi BÉDARD,	Directrice générale et secrétaire-trésorière
Jacques LECLAIR,	Directeur du service incendie
Daniel RICHARD,	Inspecteur municipal

Monsieur le maire déclare la séance du conseil ouverte à 18h40.

321-12-2022 1. **Adoption de l'ordre du jour**

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 12 décembre 2022 et qu'il souhaite l'adopter tel que soumis;

En Conséquence,  
Il est proposé M. Pierre Noël,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité

322-12-2022 2. **Adoption – Règlement no 370-2022 déterminant les taux de taxation, les compensations, les tarifications et les conditions de leur perception pour l'exercice financier 2023**

Attendu que conformément aux dispositions de la *Loi sur la fiscalité municipale*, une municipalité locale peut, par règlement, imposer toute taxe ou tarif pour financer les services qu'elle offre ainsi que les modalités et intérêts des versements;

Attendu que l'article 954, du *Code municipal du Québec* stipule que le conseil municipal doit préparer et adopter le budget de la municipalité en y prévoyant des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent, le budget ayant été adopté à la séance extraordinaire du 12 décembre 2022;

Attendu que l'avis de motion et présentation du présent règlement ont dûment été donnés le 5 décembre 2022 par M. Gilbert Grenier;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Mickaël L. Giguère,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le règlement intitulé « *Règlement no 370-2022 déterminant les taux de taxation, les compensations, les tarifications et les conditions de leur perception pour l'exercice financier 2023* » soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

323-12-2022 **3. Prix - Lettrage du camion d'intervention d'urgence**

Attendu qu' il y a lieu de procéder au lettrage du nouveau véhicule d'intervention d'urgence récemment acquis et à l'enlèvement du lettrage de l'ancien véhicule d'intervention d'urgence avant d'effectuer sa vente;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Simon Dufault,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil retienne les services de Sercost, afin de procéder au lettrage du nouveau véhicule d'intervention d'urgence et à l'enlèvement du lettrage de l'ancien véhicule au coût de 50 \$ / heure ainsi que du produit nécessaire à l'enlèvement de la colle à 100 \$ / gallon, taxes en sus.

Que les sommes soient prises du surplus accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

324-12-2022 **4. Prix – travaux électriques et estimation des travaux d'isolation de la remise**

Attendu que le conseil municipal a acquis, par la résolution no 313-12-2022 une remise au montant de 9 965,70 \$, auprès de MiniGrange de Maricourt;

Attendu que le conseil a autorisé les travaux électriques et les travaux d'isolation, mais que la directrice générale préférerait soumettre les montants au conseil afin d'obtenir leur approbation puisque les montants sont plus élevés que ce que le conseil semblait estimé;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Pierre Noël,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil autorise les travaux d'isolation et d'achat de tapis de caoutchouc au coût estimé de 1 800 \$, taxes en sus.

Le sujet concernant l'électricité sera reporté à une séance ultérieure.

Que les sommes soient prises du surplus accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

325-12-2022 **5. Adoption des comptes**

Attendu qu' une liste des comptes payés et à payer, ainsi qu'une liste des salaires payés sont présentées au conseil municipal;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Pierre Noël,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter la liste des comptes payés et à payer, ainsi que des salaires payés qui sont été présentées lors de la présente séance :

	<b>Montant</b>	<b>No déboursé</b>
<b>Comptes payés</b>	2 877,39 \$	202200644 à 202200654
<b>Déboursés annulés</b>	---	202200655 à 202200692
<b>Comptes à payer</b>	58 042,24 \$	202200693 à 202200712
<b>Transaction test</b>	---	202200713
<b>Déboursés annulés</b>	---	202200714 à 202200715
<b>Comptes à payer</b>	83,80 \$	202200716 à 202200718
<b>Transaction test</b>	---	202200719

\* Nouvelle présentation à la suite du changement de logiciel comptable. Des tests ont dû être effectués.

Adoptée à l'unanimité

**6. Période de questions**

Conformément aux dispositions de la *loi*, une période de questions doit être accordée au public.

Le maire, M. Jean-Marc Ménard invite le public à poser des questions.

326-12-2022 **7. Clôture de la séance**

Attendu que les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Simon Dufault,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Et résolu que la séance soit levée à 19h04.

Adoptée à l'unanimité

*Je, Jean-Marc Ménard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Heidi Bédard,  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière

---

Jean-Marc Ménard,  
Maire